

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°023/2023  
Page : 1/1

**Objet :** Conventions  
partenariales de travaux

Membres : 18  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14  
Pour : 14

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 17h30,  
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 décembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure GUIRADO, Laurence REKAS, Michel PY

Suppléants présents : Marlène GUBERT-OETGEN, Patrice ROLLI, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Frédéric ALOY pour Marie-Laure GUIRADO

Secrétaire de séance : Bernard DEVIC

Monsieur le Président rappelle que RIVAGE a noué de nombreux partenariats avec divers organismes de formation pour la réalisation de divers chantiers nature à visée pédagogique : gestion des EEE, réouverture des milieux, aménagements de génie écologique, .... Ces chantiers nature sont l'occasion pour les élèves de se former au terrain et pour RIVAGE d'obtenir une aide ponctuelle pour certains petits travaux. Ces chantiers sont à visée pédagogique et ne font pas l'objet d'une rémunération de la part de RIVAGE. RIVAGE assure à l'occasion de ces chantiers une information des élèves sur les métiers de la gestion des milieux naturels, les enjeux du territoire et les objectifs poursuivis par le syndicat RIVAGE.

Le Conseil syndical

Après en avoir délibéré,  
décide :

- De valider le principe de poursuite des chantiers nature à visée pédagogique avec des organismes de formation tels que l'AFPA, le lycée martin Luther King, l'école ETRE ou tout autre organisme de formation qui viendrait à solliciter RIVAGE,
- De valider le principe de conventionnement pour l'encadrement de ces chantiers
- D'autoriser Madame la Directrice à signer les conventions de partenariats liées à ces opérations.



Le Président  
Michel PY

Reçu en Préfecture  
Rendu exécutoire  
Le :

Mis en ligne le  
Le :